



HAL
open science

”Régimes d’origination” et ”archéonymie” : des notions pour rendre compte de la resémantisation du terme ”Celtes” ?

Malo Morvan

► To cite this version:

Malo Morvan. ”Régimes d’origination” et ”archéonymie” : des notions pour rendre compte de la resémantisation du terme ”Celtes” ?. Magali Coumert; Hélène Bouget. Histoires de Bretagne 6. Quel Moyen-Âge ? La recherche en questions, 6, CRBC, pp.337-354, 2019, Quel Moyen-Âge ? La recherche en questions, 979-10-92331-45-5. hal-02481267

HAL Id: hal-02481267

<https://hal.science/hal-02481267>

Submitted on 17 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

"Régimes d'origination" et "archéonymie" : des notions pour rendre compte de la resémantisation du terme "Celtes" ?

Malo Morvan
Rennes 2, CERLIS

[les nombres entre crochets renvoient à la pagination dans l'ouvrage]

Cette contribution partira d'une perplexité initiale formée par l'ambivalence du terme "Celtes" et la multiplicité de ses usages. En nous appuyant sur quelques auteurs (Koselleck, Foucault, Hartog), nous tenterons alors de déplacer la question : il ne s'agit pas de savoir ce que signifie exactement "Celtes", mais quels usages sont faits de cette notion dans les discours, et quelles sont les fonctions de ces usages. Nous observerons alors que, dans les paratextes des dictionnaires bretons, cette notion a connu un changement radical de signification : nous tenterons d'expliquer les conditions socio-historiques de celui-ci, en invoquant notamment les reconfigurations historiques provoquées par la Révolution française¹.

1. Cadre théorique

Le point de départ de mon approche n'est pas celle d'un·e historien·ne, mais celle d'un sociolinguiste : j'ai commencé par étudier, dans ma thèse, les conflits contemporains portant sur la langue bretonne, [338] à partir d'un corpus de paratextes de dictionnaires. Dans ces débats, la figure tutélaire des "Celtes" était régulièrement mobilisée par les différents camps : telle forme lexicale, ou telle tournure syntaxique se trouvait ainsi valorisée contre une concurrente car plus conforme à une grammaire ou un esprit "celtiques". Mais que voulait dire "Celtes" précisément ? Plus je lisais de textes à ce sujet, plus je saisisais de contradictions entre les différentes caractérisations attribuées à la notion : entre autre équivoques, le nom de "Celtes" pouvait alternativement être utilisé comme synonyme ou comme antonyme de "Gaulois", ou bien désigner soit une population présente sur le continent armoricain dès l'Antiquité, soit une population insulaire venue rejoindre la première vers les V^e et VI^e siècles.

1.1. Le point de départ : variations sur un thème celtique

J'ai d'abord naïvement pensé que la lecture d'historien·ne·s, proto-historien·ne·s, et d'archéologues, permettrait de m'éclairer sur le sujet. J'y ai découvert une multiplicité de Celtes encore plus grande :

- Ceux de la proto-histoire commerçaient, au Nord de Marseille, avec les Phocéens, vers le VII^e siècle avant notre ère,
- Ceux de l'archéologie sont situés à Hallstatt (en Autriche actuelle) et à La Tène (en Suisse actuelle) : la datation est difficile à établir en raison de la longue étendue chronologique des vestiges que l'on y trouve, on peut dire globalement quelques siècles avant notre ère.
- Ceux des linguistes et des militant·e·s se trouvent dans les îles et péninsules du Nord-Ouest de l'Europe : Bretagne, Irlande, pays de Galles, Écosse, etc., et sont beaucoup plus tardifs.

1 Dans la mesure où ce colloque porte sur la question des « enjeux épistémologiques », nous nous autorisons à développer ici la partie conceptuelle, et à réduire l'analyse historique à sa portion congrue. Nous renvoyons à notre thèse (MORVAN, Malo, *Définir la "langue bretonne". Discours concurrentiels d'origination et d'identification dans les paratextes des dictionnaires bretons*, thèse de doctorat, Paris V Descartes, 2017, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01703404>) pour une analyse plus détaillée.

En plus de ces grandes caractérisations, on trouve un grand nombre de théories situant des Celtes à divers endroits et époques, autour de l'Europe². Pour articuler toutes ces descriptions difficilement compatibles, [339] une solution récurrente dans la littérature sur le sujet est l'hypothèse de la migration de masse : après être restés bien cachés pendant quelques siècles, les Celtes se seraient déplacés, dans leur totalité, d'un point de l'Europe à un autre (selon des schémas interprétatifs variés)³.

Finalement, c'est en lisant quelques historiens sensibles à la fois à la tendance contemporaine à l'analyse des constructions identitaires dans les sciences humaines, et à la réflexion historiographique⁴, que j'ai obtenu une piste de réponse : la notion de "Celtes" est floue, et différents auteurs et courants l'ont investie de contenus variés, selon les besoins et les époques. Plutôt que de chercher exactement à quelle époque et à quel endroit il faudrait placer précisément les "Celtes", il est plus instructif d'analyser les *usages discursifs* de la notion de "Celtes", et l'évolution de la signification qui lui fut donnée dans différents contextes. Il ne s'agit pas alors de s'attrister du manque de précision attribué à cette notion dans ses différents usages, mais plutôt, en suivant Ernesto Laclau et sa définition d'un "signifiant vide"⁵, de concevoir le caractère productif de l'ambivalence sémantique d'une notion : son absence de contenu précis fournit un support constructif pour des discours d'identification qui peuvent y projeter les propriétés nécessaires, selon les besoins. C'est ainsi qu'une analyse des controverses contemporaines sur la définition de la langue bretonne m'a mené vers des questions d'historiographie, concernant les usages du passé, ces questions pouvant elles-mêmes être croisées avec une perspective influencée par l'analyse du discours. Plus précisément, j'en suis venu à m'intéresser aux usages que l'on fait des noms qui permettent de s'attribuer des ancêtres.

Pour cela, j'ai tenté de m'appuyer sur les propositions conceptuelles de différents auteurs, à cheval entre l'analyse historique et la conceptualisation philosophique, et de les réadapter pour [340] qu'ils s'accordent aux processus se révélant dans mon corpus de lexicographes.

1.2. Reinhart Koselleck et la sémantique historique des concepts temporels

Une des entreprises importantes de Reinhart Koselleck est l'étude de la variation diachronique du sens de certaines notions (particulièrement celles désignant notre rapport au temps) dans l'histoire. On pourrait donc parler d'une historiographie au carré, ou d'une histoire réflexive. On peut prendre plusieurs exemples de sa démarche d'interrogation : comment le sens du mot "révolution" passe-t-il d'un mouvement cyclique impliquant un retour au point de départ, à une guerre civile légitime devant dicter une politique dans la durée ? Comment et pourquoi les discours en allemand concernant l'histoire marquent-ils une transition de l'usage du terme *Historie* au terme *Geschichte*, et comment le sens de ce dernier terme évolue-t-il de manière à désigner tant les événements survenus dans le temps que leur récit ? Ou encore : comment, au fil des époques, a évolué la question de la possibilité de prédire l'avenir, de la prophétie vers la prospective⁶ ?

2 Par exemple, la Ligue du Nord utilise, défendant l'indépendance de la "Padanie", s'appuie sur l'affirmation d'une origine celtique de ses territoires. On trouve aussi des "Celtes" situés en Turquie il y a 2 000 ans. Les théories issues de "l'anthropologie physique" et de la craniologie ont pu fournir des descriptions opposées de la physionomie celtique, alternant entre le portrait de grands blonds aux cheveux longs, et celui de petits bruns brachycéphales.

3 Pour une discussion plus détaillée concernant l'articulation entre ces différentes descriptions des Celtes selon les disciplines, et les difficultés tant méthodologiques qu'épistémologiques que cela suppose, cf. MORVAN, *op. cit.*, p. 380-421. Le caractère *ad hoc* de l'argument de la migration de masse est discuté, en particulier, p. 399-401.

4 Particulièrement : JAMES, Simon, *The Atlantic Celts. Ancient people or modern invention ?* British Museum Press, 1999 ; BRUNAUX, Jean-Louis, *Les Celtes, histoire d'un mythe*. Belin, 2014.

5 LACLAU, Ernesto, *La raison populiste*, Seuil, 2008 [2005], p. 85-202.

6 Les différentes questions posées ici renvoient à des études concrètes regroupées au sein de la première partie de l'ouvrage : KOSELLECK, Reinhart, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'EHESS, 2016 [1979]. Le chapitre 5 de l'ouvrage, *Histoire des concepts et histoire sociale*, explicite clairement la méthode et le positionnement épistémologique de l'auteur. Voir aussi KOSELLECK, Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Seuil, 1997.

Il s'agit donc de chercher quelles raisons socio-historiques guident l'évolution sémantique des notions, et notamment celles permettant de désigner des groupes politiques ou notre rapport au temps :

« Dans une optique purement temporelle, on peut classer les concepts sociaux et politiques en trois groupes : il peut s'agir d'abord de concepts de tradition, tels ceux de la théorie constitutionnelle aristotélicienne, dont le sens persiste partiellement et la portée théorique se laisse encore aujourd'hui vérifier empiriquement. Puis on peut enregistrer des concepts dont le contenu a si fondamentalement évolué que, malgré l'identité du terme même, les significations sont à peine comparables et ne sont récupérables que sur le plan historique. Il suffit d'évoquer ici la multiplicité de sens de la notion moderne de *Geschichte* (histoire) qui semble être à la fois son propre sujet et son propre objet – à l'inverse des *Geschichten* ou *Historien* [341] (histoires), qui traitent de domaines concrets ou de personnes ; on peut aussi évoquer le terme *Klasse* (classe) par opposition à la *classis* romaine. Enfin, on peut observer les néologismes qui surgissent à certains moments, en réaction à des situations politiques ou sociales données, et qui cherchent à en retenir ou parfois même à provoquer la nouveauté. Pensons ici aux termes "communisme" ou "fascisme". »⁷ (p. 137)

Comme on le verra, l'analyse portant sur le sens du mot "Celtés" se rangera dans la seconde catégorie, dans la mesure où elle change radicalement de sens entre son usage par les clercs avant la Révolution, et celui des successeurs de Le Gonidec jusqu'à aujourd'hui.

1.3. Michel Foucault et la critique de l'origine

Si la notion de "Celtés" fait assurément partie de celles qui méritent d'être étudiées à l'aune d'une telle perspective analytique, celle d'"origine" nous semble également cruciale. On peut ainsi se demander quelle démarche est impliquée par le fait de poser une question historique en termes d'"origine". On peut également étudier les noms utilisés par des locuteur·rice·s pour désigner et assigner des "ancêtres" ou les "origines", les leurs ou d'autres, et l'évolution dans le temps de ces discours d'attribution en fonction des contextes socio-historiques.

À cette fin, il est possible de s'appuyer une réflexion proposée par Foucault à partir de Nietzsche⁸, où celui-ci dégage les présupposés à l'œuvre dans une quête de l'origine (son analyse est ici raccourcie et réadaptée aux besoins de l'argumentation) :

- **Téléologie, continuisme, essentialisme** : attribuer une "origine" à une population ou à une langue revient à la penser comme une germe qui déploie dans le temps son programme, de manière continue, par-delà les soubresauts qui ne sont considérés que comme accessoires. Les changements historiques se trouvent ainsi négligés au profit d'une explication qui insiste sur la continuité et la préservation d'une essence. [342]
- **L'antériorité impliquerait une supériorité** : dans une telle analyse recourant à la notion d'"origine", les changements sont décrits comme une dénaturation par rapport à une pureté de départ. L'évolution ne se concevant que comme dégradation ou interférences, la démarche historique consisterait à remonter à une "source" première.
- Dans une telle démarche, **expliquer** historiquement un phénomène consisterait simplement à le **renvoyer à un état le plus ancien possible**. L'"origine" constituerait ainsi la vérité cachée d'un état qui se serait ensuite voilé.

⁷ *Ibid.*, p. 137.

⁸ FOUCAULT, Michel, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire. Hommage à Jean Hyppolite », In : *Dits et écrits*. T. II. Presses Universitaires de France, 1971, p. 145–172. L'auteur lui-même s'appuie sur la *Deuxième considération intempesive* (ou "inactuelle") de Nietzsche.

Ce mode d'explication par l'origine contient également un aspect moral et religieux, en insistant sur la **déchéance** (depuis la langue adamique, la tour de Babel, ou l'arche de Noé). Pour la dimension linguistique de l'analyse, il sera ainsi opportun de compléter l'analyse de Foucault par celles de Maurice Olander concernant l'influence continuée des présupposés religieux dans la réflexion linguistique, de la linguistique comparatiste du XIX^e jusqu'à aujourd'hui⁹.

Bien entendu, si Foucault déconstruit un tel raisonnement, c'est pour mettre en avant sa propre démarche de "généalogie", qui insiste sur les ruptures, discontinuités, réorganisations, notamment dans l'évolution des discours, au fil des cadres socio-historiques. Or, cette approche généalogique peut elle-même se retourner sur le discours des origines, et le prendre pour objet. Il est ainsi possible de s'orienter vers une analyse des *usages discursifs* des origines. En d'autres termes, ne plus raisonner soi-même en termes d'"origines" n'empêche pas d'analyser de quelle manière les locuteur·rice·s eux·elles-mêmes s'attribuent des origines.

1.4. François Hartog et la notion de "régime d'historicité"

Si nous avons abordé les propositions théoriques qui permettent de réévaluer l'usage des notions de "Celtés" et d'"origine", force [343] est de constater qu'une analyse des discours à ce sujet ne pourrait pas s'effectuer sans la prise en compte des *contextes* au sein desquels ceux-ci sont formulés. Chaque auteur·e intervient ainsi à une époque, dans un milieu social et intellectuel, où s'exercent différents paramètres : les préoccupations et priorités de la recherche, les notions disponibles pour théoriser, les tabous et interdits, la manière de poser les questions, etc. La difficulté méthodologique consiste à prendre en compte ces facteurs sans pour autant postuler que les interventions individuelles seraient strictement et mécaniquement déterminées par le milieu (historique, socio-politique, idéologique, intellectuel) où elles émergent : en effet les discours ne se contentent pas de refléter une époque, ils peuvent agir sur celle-ci en façonnant les catégorisations à venir. Si certains points de départ ne peuvent être niés dans un certains contexte, et constituent, à titre de *topos*, un point de passage obligé¹⁰, ils peuvent néanmoins se trouver infléchis, appropriés, détournés, subvertis, contestés, tournés en dérision, etc. C'est ainsi que l'on peut penser le contexte discursif en termes de marge disponible ou de limitation de marge, au sein de laquelle des interventions personnelles peuvent être formulées. Pour prendre un exemple : les dictionnaires étudiés, jusqu'au XVIII^e voire XIX^e, étaient soumis à des *Approbatons* par les autorités ecclésiastiques, nécessaires avant leur publication. Celles-ci peuvent constituer une étape de censure face à l'expression de certaines thèses, mais plus déterminant est le fait que les dictionnaires de l'époque sont rédigés *par des clercs* : la censure n'est alors qu'un dernier verrou de sécurité, rarement nécessaire, tant la formation initiale des auteurs et leur zèle prosélyte conditionnent déjà leur démarche d'écriture. C'est ainsi que l'on peut déterminer certains contextes d'écriture circonscrivant une certaine marge de manœuvre au sein de laquelle les auteur·e·s peuvent naviguer¹¹. [344]

9 OLENDER, Maurice, *Les langues du Paradis. Aryens et Sémites : un couple providentiel*. Seuil, 2002 [1989]. À titre d'exemple, il n'est pas anodin que les classifications de langues selon les familles sémitique, chamitique, et japhétique, toujours utilisées dans certaines descriptions contemporaines, s'appuient sur les noms des trois fils de Noé : Sem, Cham, Japhet.

10 Pour une présentation récente de ces questions, voir par exemple, AMOSSY, Ruth, *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, 2012, p. 112-144 ; ou AMOSSY, Ruth et HERSCHBERG PIERROT Anne, *Stéréotypes et clichés*, Armand Colin, 2014.

11 En analyse de discours, la notion de "formation discursive" a été proposée pour décrire ce genre de situations, mais elle est d'un usage difficile, du fait de son caractère flou et des désaccords qu'elle suscite. Cf. GUILHAUMOU, Jacques. « Où va l'analyse de discours ? Autour de la notion de formation discursive ». In : *Texte !*, 2004. Url : http://www.revue-texto.net/Inedits/Guilhaumou_AD.html, consulté le 01/03/2018. MAINGUENEAU Dominique, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours ». In : *Langage et société*, 2011/1.135, p. 87-99.

Si nous souhaitons plus précisément analyser les contextes qui déterminent les discours sur le rapport au temps et à l'histoire, nous pouvons nous appuyer sur la notion de "régime d'historicité", proposée par François Hartog :

« "Pourquoi, m'a-t-on demandé, préférer le terme "régime" à celui de "forme" (d'historicité) ? Et pourquoi "régime d'historicité" plutôt que "régime de temporalité" ?" "Régime" : le mot renvoie au régime alimentaire (*regimen* en latin, *diata* en grec), au régime politique (*politeia*), au régime des vents ou encore au régime d'un moteur. Ce sont là autant de métaphores évoquant des domaines passablement différents mais qui ont, au moins, en commun de s'organiser autour des notions de plus et de moins, de degré, de mélange, de composé et d'équilibre toujours provisoire ou instable. Un régime d'historicité n'est ainsi qu'une façon d'engrener passé, présent et futur ou de composer un mixte des trois catégories, justement comme on parlait, dans la théorie politique grecque, de constitution mixte (mêlant aristocratie, oligarchie et démocratie, un des trois composants étant de fait dominant). »¹²

1.5. Les notions d'"origination" et d'"archéonymie"

De manière encore plus ciblée pour le propos qui est le nôtre, on peut conjuguer les différentes propositions précédentes pour avancer la notion de "**régime d'origination**". Un régime d'origination serait ainsi un contexte discursif au sein duquel la réflexion historiographique s'élabore autour d'une attribution d'origines bien spécifique. Ce contexte discursif peut évoluer sous l'effet d'un contexte plus large (socio-historique, politique, idéologique, etc.), mais il peut également contribuer à l'évolution de ce dernier, dans la mesure où les récits historiques influencent les catégorisations identitaires, décisions politiques, comportements, etc.

Dans l'absolu, il est possible d'attribuer des origines à n'importe quel phénomène (on peut chercher l'origine d'une chanson, d'une invention technique, d'une notion, etc.), mais nous nous concentrerons ici sur les discours d'origination qui contribuent à élaborer des catégorisations [345] identitaires de groupes dits "ethniques", "culturels", etc. (il faudrait discuter chacune de ces notions)¹³.

Une seconde notion nous permettra l'analyse des discours d'origination : celle d'"**archéonyme**". Nous espérons que le sens de la notion se comprend par sa morphologie : elle désigne *nom donné, au sein d'un discours, à l'entité que l'on situe comme l'origine d'un groupe de personnes ou d'un ensemble de pratiques culturelles*¹⁴. Si l'on considère les groupes non comme des données naturelles, mais comme le résultat de constructions, passant notamment par des discours qui définissent qui en fait ou non partie, alors on observe que ces discours de définition de groupes et des relations entre ces groupes peuvent s'appuyer sur des archéonymes pour justifier les relations

12 HARTOG, François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Seuil Points, 2012 [2003], p. 13.

13 Parmi les études empiriques de Koselleck regroupées dans *Le futur passé*, celle intitulée « La sémantique historico-politique des concepts antonymes asymétriques » (op. cit., p. 227-273) est parmi les plus proches de ce que nous cherchons à faire ici. L'auteur s'y intéresse à la définition exclusive des groupes de notions : Grecs / Barbares ; chrétiens / païens ; humains / non-humains / sur-humains / sous-humains. Néanmoins, cette étude n'est pas directement applicable à la nôtre, justement en raison du caractère *asymétrique* des oppositions qu'il analyse : le point commun de ces oppositions est la séparation entre un bon côté (les Grecs, les chrétiens, les humains), et un mauvais côté (les Barbares, les païens, les non-humains). Dans notre cas, pour l'étude des relations discursives établies entre l'ethnonyme "Celtés" et d'autres, il nous semble plus pertinent de nous concentrer sur la manière dont les auteurs établissent des relations logiques d'identification et de différenciation.

14 On peut proposer des subtilités supplémentaires : l'archéonyme peut être un **patronyme** (FRANCUS / FRANCION, BRUTUS, CONAN MERIADEC), un **ethnonyme** ("les Celtes", "les Gaulois", "les Francs"). Il peut être dans une relation d'**éponymie** avec l'entité dont il est décrit comme l'origine (FRANCUS, les Francs, les Français), ou, à défaut, de paronymie (perceptible entre "BRUTUS" et "les Bretons"), ou bien n'avoir aucune proximité dans son signifiant avec les entités qu'il origine (ÉNÉE et les Italiens, CONAN MERIADEC, etc.).

d'identification et de différenciation qu'ils tentent d'établir. Si l'on considère qu'une relation logique d'identification vise à associer discursivement un ethnonyme à un **homoethnonyme**, et à le dissocier d'un **antethnonyme**, alors nous pouvons proposer la présentation schématique suivante (les traits horizontaux représentent une relation d'identification, les verticaux une relation de différenciation, les traits doubles représentent une relation d'origination) : [346]

ethnonyme	—	homoethnonyme		antethnonyme
archéonyme	—	homoarchéonyme		antarchéonyme

Un tel tableau, très schématique, peut connaître plusieurs aménagements, en fonction des différentes configurations relationnelles établies au sein des différents discours étudiés. Ainsi, on peut observer une multiplicité de relations de différenciation, par exemple l'état des originations à l'époque de Bertrand d'Argentré :

Français		Allemands		Italiens
Gaulois (= Celtes)		Germanis		Romains

Ou encore, différents homoethnonymes pour un même archéonyme, comme dans le cas du discours de l'interceltisme :

Bretons	—	Gallois	—	Irlandais	—	Écossais	—	etc.
Celtes (insulaires)								

On peut encore concevoir des originations enchâssées, mobilisées notamment dans les discours de revendication de primauté (dans des débats où la supériorité d'un ethnonyme sur son antethnonyme semble justifiée par l'antériorité de son archéonyme par rapport à l'antarchéonyme), comme en témoigne le discours panceltiste que nous étudierons plus bas :

breton	>	français
		latin
celtique		

Bref, l'analyse des relations logiques d'identification, différenciation, et origination, s'établissant entre (ant-, homo-)ethnonymes et [347] (ant-, homo-)archéonymes se veut un outil souple permettant de rendre compte d'une diversité de schémas discursifs, dans la mesure où ceux-ci attribuent des origines. Bien entendu, ces relations peuvent potentiellement s'appliquer à d'autres entités que des populations (ethnonymes) ou langues, mais c'est là le corpus qui a constitué notre point de départ.

2. Application à l'évolution sémantique du mot "Celtes"

Après avoir longuement présenté une esquisse de cadre théorique pour l'étude des discours portant sur les origines, nous pouvons maintenant passer à son application concernant la notion de "Celtes"¹⁵. Ce qui nous intéressera en particulier constitue le passage d'un régime d'originations, que nous nommerons "panceltisme", à un second, nommé "celtisme différentiel", à partir de l'étude des paratextes de dictionnaires bretons. Commençons par définir ces deux régimes :

Le panceltisme constitue une hypothèse selon laquelle toutes les langues contemporaines aux auteurs concernés auraient eu des origines "celtiques". "Celtes" et "Gaulois" sont considérés comme des synonymes, et utilisés l'un pour l'autre (ou des "homoarchéonymes"). La langue bretonne serait une trace actuelle non altérée de cette langue celtique originelle, et la comparaison étymologique entre ces langues anciennes et le breton contemporain permettrait de trouver, dans le breton, l'origine des langues en question.

Deux remarques terminologiques s'imposent. Premièrement, "panceltisme" est parfois utilisé d'une manière relativement interchangeable avec "celtomanie". Nous utilisons ce dernier terme pour désigner, de manière large, un courant de pensée qui a découvert et valorisé des ancêtres "Celtes" ou "Gaulois", en concurrence avec les Grecs, les Romains, les Germains, etc. Quant à "panceltisme", nous lui réservons l'acception plus précise fournie plus haut : le panceltisme serait donc une hypothèse plus restreinte au sein du courant celtomane. Deuxièmement, "panceltisme" est parfois utilisé pour désigner l'hypothèse d'une relation de parenté entre les langues ou populations en Bretagne, pays de Galles, Irlande, Écosse, etc. Suivant Erwan Chartier [348] Le Floch¹⁶, nous préférons nommer "interceltisme" cette hypothèse, et utiliser "panceltisme" pour désigner une position plus radicale. On peut considérer que le panceltisme constitue le régime de *l'homoarchéonymie généralisée*, puisque toutes les populations sont renvoyées à un ancêtre "celte" (ce qui s'accorde bien avec le préfixe "pan-") ; l'interceltisme pratique quant à lui une homoarchéonymie restreinte. L'interceltisme est compris dans le panceltisme, mais il ne l'implique pas forcément : dans le discours panceltiste, les îles et péninsules du Noroît sont identifiées à la Bretagne, *comme tous les autres territoires* ; dans le discours du celtisme différentiel, elles le sont, *contre toutes les autres*. On voit ainsi que ces deux régimes font des usages différents d'un même interceltisme.

Le celtisme différentiel désigne quant à lui un régime d'originations au sein duquel le sens de "Celtes" a changé : désormais le terme est antonyme de "Gaulois", et sert à désigner, par opposition, une origine de la population bretonne qui ne soit ni latine, ni grecque, ni gauloise, ni germanique, etc.. La notion de "Celtes" est utilisée essentiellement pour se distinguer de ces divers antarchéonymes, et par là des antethnonymes correspondants. Le celtisme différentiel est compatible avec l'interceltisme, il en est même le corollaire, puisque les homoethnonymes bretons, gallois, irlandais, écossais, etc., y sont regroupés comme issus d'une même parenté "celtique".

Ces notions étant définies, présentons rapidement le contexte socio-historique et un contenu plus précis pour chacun de ces deux régimes, dans le but d'expliquer la substitution de l'un à l'autre.

2.1. Le panceltisme

Ce régime d'originations succède lui-même à un régime précédent, qui situait les origines de la Bretagne dans ses héros fondateurs BRUTUS et CONAN MERIADEC, dont la fonction était analogue à celle d'un FRANCUS / FRANCION pour la France, ou ÉNÉE pour l'Italie, le renouvellement ayant été

15 Les contraintes liées au format de cette contribution empêchent une présentation détaillée du corpus des auteurs étudiés. Pour cela, cf. MORVAN, *op. cit.*, p. 111-379.

16 CHARTIER LE FLOCH, Erwan, *Histoire de l'Interceltisme en Bretagne*, Coop Breizh, 2013.

opéré en bonne partie par Bertrand d'Argentré¹⁷. L'*Antiquité de la nation et de la langue des Celtes appelez autrement Gaulois* de Paul Pezron (1703), ainsi que l'*Archæologia Britannica* d'Edward Lhuyd (1707) [349] jouèrent également un rôle important dans la définition de ce nouveau rôle accordé aux Celtes¹⁸.

Le propos de nos lexicographes est donc le suivant : le breton armoricain de l'époque est tenu pour la seule forme restée pure du celtique (ou "gaulois") originel, source des autres langues également, mais s'étant corrompu dans celles-ci. Il s'agit alors, par des étymologies, d'expliquer diverses langues en donnant le breton actuel pour leur origine puisqu'il est toujours identique au celto-gaulois initial. Cette démarche s'ancre par ailleurs sur un *topos* religieux, au sein duquel les auteurs tentent d'articuler leurs théories sur les récits bibliques concernant la langue adamique, le Déluge, ou la tour de Babel.

C'est ainsi que l'on trouve, par exemple dans le *Sacré Collège de Jésus* de Julien Maunoir (1659), un discours opposant ce qui est divin, ancien, supérieur à ce qui est humain, récent, inférieur. La langue des « Celtes ou Gaulois » est ainsi présentée comme faisant partie des « 14 primitives d'Europe ». Maunoir propose des étymologies au sein desquelles des toponymes ou tournures anciennes se trouvent expliquées par le breton du XVII^e, qui est donné comme leur origine¹⁹.

Grégoire de Rostrenen peut quant à lui s'appuyer dans son dictionnaire (1732) sur l'*Antiquité* de Pezron, publié entre-temps, ainsi que sur le lexicographe gallois John Davies. Il reprend ainsi à Pezron son étymologie du nom "Titans" comme signifiant "nés de la terre", puisqu'il décrit effectivement la langue bretonne comme la source principale à l'origine du latin et du grec. Comment trouver des sources antiques pour justifier ses thèses ? Nous avons présenté plus haut le panceltisme comme le régime de l'homoarchéonymie généralisée, et c'est bien ce qu'applique Grégoire : dans son discours, les noms de Celtes, Gaulois, Armoricains, Cymbres, Wallons, Gomariens, Saces, Saques, Galates, [350] Géants, Titans, Bretons, Barbares sont pris pour synonymes²⁰ ! Dès lors, il devient beaucoup plus simple pour lui de pouvoir avancer des témoignages prétendant avoir vu des Celtes en Europe dès les premiers âges !

Pour Claude Cillart de Kerampoul (1744), c'est le breton de la ville de Vannes qui serait demeuré le plus proche de l'origine, et donc de l'hébreu. Pour cette raison, il souhaite éviter le mélange des dialectes. En revanche, paradoxalement, la proximité de ce breton avec le français n'est pas un problème à ses yeux, car elle est la preuve que le français vient du breton de Vannes ! Il en vient même à proposer une réforme de l'orthographe française qui prenne en compte, en plus du latin et du grec, l'origine bretonne de cette langue.

Pour Louis Le Pelletier (1716, 1752), le récit babélien est interprété davantage comme une parabole morale : ce qui compte à ses yeux est le message selon lequel l'immodestie a corrompu la première langue. Il met cette situation en rapport avec l'apprentissage du français, ou l'acquisition de tournures françaises en breton, qu'il décrit comme une influence corruptrice de la ville sur les paysans braves, pieux et simples. Dans son discours, le renvoi à la celtitude évoque donc avant tout la simplicité des premiers jours, l'humilité du paysan, alors que le français est associé à l'ambition, la volonté d'imiter les usages de la ville ou de la cour, l'ambition déplacée, source d'une déchéance

17 RIO Joseph, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, Ouest-France, 2000, p. 23-225.

18 Dans notre corpus de lexicographes, le *Dictionarium Duplex*, du gallois John Davies (1632) est également régulièrement mentionné.

19 Il ne sera pas inintéressant pour les historiens de connaître les autorités convoquées par Maunoir : César et Strabon, mais aussi William Camden, Bertrand d'Argentré, Paul Merula, Beatus Rhenanus, Conrad Gessner, François Hotman de la Tour, Pierre de la Ramée, etc.

20 Dans la même logique d'assimilation, Louis Le Pelletier y ajoutera les Scythes (sous l'influence de Boxhorn), les Phéniciens, et les Syriens. Charles Taillandier inclura également les Phrygiens.

morale : c'est donc à un usage politiquement conservateur que sert ici la mention des Celtes ; Le Pelletier annonce en cela le bretonisme du XIX^e²¹.

Une telle liste n'est pas exhaustive : en se limitant aux paratextes de dictionnaires, on s'empêche de mentionner un Théophile-Malo La Tour d'Auvergne, ou un Jacques Le Brigant, dont les spéculations ont poussé les thèses celtomanes jusqu'à leurs retranchements²². [351]

2.2. *Le celtisme différentiel*

Le passage au régime d'originations du celtisme différentiel chez les lexicographes bretons ne peut se comprendre qu'en réaction aux évolutions de l'historiographie française lors de la Révolution. Elle-même s'explique par une diversité de facteurs : d'une part, la publication de *La Germanie*, de Tacite, a poussé les Allemands à s'approprier l'archéonyme de "Germain"²³ : les historiographes français doivent alors abandonner celui de "Francs", car, les Francs étant décrits comme issus des Germains, la France ferait face à un risque d'assimilation par homoarchéonyme. Une autre raison à ce renouvellement des originations françaises réside dans les débats autour de Boulainvilliers : celui-ci entendait justifier les possessions de la noblesse et du clergé en les décrivant comme issus des Francs vainqueurs, alors que le Tiers-État serait quant à lui issu des Gaulois vaincus²⁴. Après la Révolution, un tel discours n'est plus tenable, et ce sont les Gaulois qui sont présentés comme l'archéonyme de la France dans son ensemble. On comprend ainsi que, dans ce contexte "Gaulois" ne puisse plus être tenu pour synonyme de "Celtes" dans l'historiographie bretonne sans faire courir, ici aussi, le risque d'une assimilation des originations bretonnes par un homoarchéonyme commun aux Français²⁵.

Cette nécessité d'une distinction se fait d'autant plus pressante qu'un autre effet de la Révolution française est d'accentuer la polarisation envers la Bretagne : les discours Barère et Grégoire présentent notamment la langue bretonne comme celle de la réaction, la bigoterie, voire l'obscurantisme. C'est en fait dans les mêmes termes que répondront les bretonistes du XIX^e, présentant la langue bretonne comme une protection contre l'invasion des thèses républicaines et rationalistes [352] (les métaphores du "rempart" et de la "muraille de Chine" sont fréquentes)²⁶. Le discours utilisant les Celtes pour vanter l'humilité des premiers âges est ainsi prolongé et infléchi dans le cadre de la polarisation post-révolutionnaire. Il est significatif que le slogan « *Ar brezouneq hag ar feiz a zo breur ha c'hoar e Breiz* » (le breton et la foi sont frère et sœur en Bretagne) se trouve sur la couverture des dictionnaires d'Amable-Emmanuel Troude (1842) et de Jean Moal (1890).

21 On trouvera un discours politique analogue dans le compte-rendu que donne le *Journal de Trévoux* du dictionnaire de Le Pelletier, ou dans le *Vocabulaire Nouveau*, un colloque imprimé à Vannes à la fin du XVIII^e.

22 Même Jean-François Le Gonidec publie encore, en 1809, un article dans les *Mémoires de l'Académie Celtique* où il compare entre eux des mots bretons, grecs, et allemands, afin de montrer leur proximité, voire une éventuelle filiation.

23 COUMERT, Magali, « La Germanie de Tacite, œuvre et redécouverte », In : *Les Barbares*. dir. Bruno Dumézil, Presses Universitaires de France, 2016, p. 648–655.

24 FOUCAULT, Michel, « Il faut défendre la société », Cours au Collège de France [1976], dir. Alessandro Fontana et Mauro Bertani, EHESS / Gallimard / Seuil 1994, p. 101-212.

25 On peut émettre l'hypothèse que, malgré l'écart historique, ce soit ce point qui explique l'opposition du mouvement nationaliste envers les "thèses de Falc'hun". Ainsi, en écho à la contribution de David Floch, nous pouvons suggérer que la volonté de répondre aux originations falc'huniennes soit un facteur explicatif supplémentaire à prendre en compte pour expliquer l'historiographie de Léon Fleuriot (comme ce serait le cas chez Kenneth H. Jackson).

26 Cf. TANGUY, Bernard, *Aux origines du nationalisme breton*. 2 t. Union Générale d'Édition, 1977. GUIOMAR, Jean-Yves, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*. Éditions Régionales de l'Ouest, 1987. Ces deux ouvrages ont par ailleurs le mérite de rendre compte des nombreuses controverses au sein même du mouvement des historiens et antiquaires bretons, qui ne peut être présenté en détails ici.

C'est probablement l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, publié par Théodore Hersart de La Villemarqué en 1847, comme paratexte introductif à l'édition posthume du dictionnaire français-breton de Le Gonidec, qui est le plus représentatif de ce renouvellement des originations²⁷.

L'historiographie de La Villemarqué pourrait y être qualifiée de belliciste, tant elle présente la relation Bretagne / France sous la forme d'un combat immémorial et permanent. De l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle, l'histoire de la Bretagne est ainsi présentée comme celle de la résistance perpétuelle contre un envahisseur français sous ses différents avatars : les Romains, les Francs, les Normands, la noblesse et la royauté françaises au Moyen-Âge, puis finalement la Révolution. La France aurait ainsi multiplié en Bretagne les invasions qui dégradèrent la langue et la privèrent de ses qualités originelles : homogénéité, pureté lexicale, spécificités grammaticales. L'*Essai* présente également une succession de héros bretons de la résistance : les seigneurs du Léon, les bardes et les poètes. Les premiers expliquent, à ses yeux, la supériorité du breton du Léon sur les autres formes dialectales, moins influencé par le français en raison de la pugnacité farouche des fiers habitants de ce territoire. Les seconds permettent à La Villemarqué de s'appuyer sur les [353] chants belliqueux du *Barzaz Breiz* comme des documents historiques permettant de justifier sa description, et de présenter des prédicateurs comme Michel Le Nobletz ou Julien Maunoir comme des hérauts de la résistance bretonne en raison de la diffusion de leurs chants religieux.

3. Conclusion

Comment un tel discours historique a-t-il évolué dans les usages contemporains ? Si la posture contre-révolutionnaire n'est plus d'actualité, il se maintient une démarche d'opposition envers l'État français, du moins au sein de la frange nationaliste de l'*emsav*, celui-ci étant décrit comme le principal responsable de la diminution de pratique du breton. En ce sens, l'opposition marquée entre une "origine celtique", garante de l'authenticité du breton, et une "influence française" qui témoignerait d'une dégradation demeure omniprésente, et fournit le présupposé nécessaire au rejet des formes linguistiquement mixtes : toute forme linguistique témoignant d'une influence du français est ainsi soumise à un jugement évaluatif la faisant qualifier de "mauvais" breton²⁸.

À ce titre, il nous semble que des pans entiers des productions en breton échappent à une analyse proprement descriptive : la sociolinguistique offre depuis des décennies des notions permettant de rendre compte des phénomènes de porosité ou mixité entre des usages préalablement catégorisés comme "de langues différentes" (pensons aux notions de "colinguisme", "code-switching" et "code-mixing", "interférences linguistiques", etc.). L'héritage du celtisme différentiel pousse ainsi bien souvent les descriptions linguistiques contemporaines du breton à formuler un jugement axiologique sur ces formes linguistiques [354] mixtes, plutôt que de les examiner pour elles-mêmes et tenter de rendre compte des conditions de leur constitution.

Je voudrais conclure par une ouverture : la capacité que nous avons aujourd'hui à prendre du recul sur les catégorisations de groupes, à déconstruire les discours d'identification et analyser comment

27 On en dispose d'une édition richement commentée par Bernard Tanguy au tome 2 de l'*op. cit.*. Si cette édition fournit beaucoup d'éléments de contextualisation qui aident à la compréhension du texte, elle est néanmoins fortement marquée par une posture critique contre l'auteur du *Barzaz Breiz*. À force d'insister sur les (nombreuses) inexactitudes historiques de La Villemarqué, il en devient difficile de percevoir l'intérêt de ce texte, comme révélateur ou fondateur d'un mouvement de pensée.

28 Nous n'avons pas le temps d'insister ici sur ce point, mais il s'agit d'un présupposé partagé par différents camps au sein des débats sur la langue bretonne : que la pureté celtique ou l'authenticité soit cherchée dans l'étymologie ou la morphologie dérivationnelle pour les uns, ou dans la syntaxe, la prosodie, la phonétique, et la phonologie pour les autres, il s'agit toujours de mettre en avant une forme supposée dénuée d'influence française pour mieux discréditer une proposition concurrente qui en serait, elle, entachée. Ainsi, bien qu'étant brandies par des parties opposées, des expressions telles que "*brezhoneg beleg*" (breton de curé), "*brezhoneg kouer*" (breton de paysan), et "*brezhoneg chimik*" (breton chimique) reposent toutes sur le présupposé commun de présenter l'influence du français comme une tare. Cf. MORVAN, Malo, « *Faut-il être ancien pour être légitime ?* », in : *La Bretagne Linguistique*, n° 21, CRBC, p. 239-267.

se créent des sentiments d'appartenance, celle que nous avons à retourner la question, de "quelle est l'origine de X ?" vers "comment et pourquoi X s'attribue-t-il·elle telle origine ?", ces capacités sont elles-mêmes déterminés par notre contexte socio-historique actuel. Il est probable que les historien·ne·s des siècles prochains seront capables d'expliquer, comme nous le faisons ici pour les auteurs qui nous précèdent, quelles sont les conditions sociales, politiques, institutionnelles, idéologiques, conceptuelles, qui expliquent le mouvement, amorcé depuis quelques décennies dans les sciences humaines et sociales, d'analyse critique des catégorisations identitaires et des historiographies qu'elles mobilisent. Mais rien ne nous empêche dès aujourd'hui de tenter de nous interroger sur notre propre "champ d'expérience", "formation discursive", ou "régime d'historicité" qui rendent possible cette actuelle remise en question.